

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 NOVEMBRE 2017

COMPTE-RENDU

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille dix-sept, le jeudi seize novembre à vingt heures dix, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le dix novembre deux mille dix-sept, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON, Mme Zaiha NEDJAR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Larbi LEBIB, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE

Étaient absents représentés :

Mme Najia AMZAL	ayant donné pouvoir à	M. Erol ERSAN
M. Francis MORIN	ayant donné pouvoir à	M. Larbi LEBIB
Mme Nabila AKKOUCHE	ayant donné pouvoir à	Mme Nicole RIOU
Mme Farida AOUDIA-AMMI	ayant donné pouvoir à	M. Azzédine TAÏBI
M. Philippe LE NAOUR	ayant donné pouvoir à	M. François VIGNERON
M. Kassem IDIR	ayant donné pouvoir à	Mme Zaiha NEDJAR
Mme Françoise ABDERIDE	ayant donné pouvoir à	M. Nicolas STIENNE
Mme Karina KELLNER	ayant donné pouvoir à	M. Olivier MATHIS
Mme Nadia ZEHOU	ayant donné pouvoir à	Mme Angèle DIONE
Mme Najewa HAMMANI	ayant donné pouvoir à	M. Abdelfattah MESSOUSSI
Mme Lidia AMZAL	ayant donné pouvoir à	M. Lamine SAÏDANE

Sont arrivés en cours de séance :

Mme Angèle DIONE à l'affaire 2

Étaient absents :

M. Jean-Claude DE SOUZA, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Madi BOINA BOINA, M. Khader ABDELLALI

Secrétaire de séance : M. Lamine SAÏDANE

Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur: Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **33 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL (par mandat), M. Francis MORIN (par mandat), M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI (par mandat), Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UNIQUE : DESIGNER Monsieur Lamine SAÏDANE, Conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n°2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2017

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2017.

Affaire n°3 - Convention-type de mise à disposition de parcelles aménagées en jardins familiaux entre la commune de Stains et les propriétaires concernés

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE la convention-type de mise à disposition de parcelles aménagées en jardins familiaux, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent avec chacun des propriétaires de parcelles aménagées en jardins familiaux et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE TROIS : DIT que la mise à disposition de parcelles aménagées est consentie à titre gratuit.

Affaire n°4 - Soutien à une action juridique en vue de lutter contre les nuisances sonores des aéroports de Roissy- Charles-de-Gaulle et de Paris-Le Bourget fondée sur le non-respect de la directive européenne 2002/49/CE

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : Décide de rejoindre l'action juridique aux côtés de l'ADVOCNAR, fondée sur le non-respect de la directive européenne 2002/49/CE et visant à obtenir l'adoption de mesures de réduction des nuisances aériennes dans le cadre des PPBE de Roissy Charles de Gaulle et de Paris-Le Bourget.

ARTICLE DEUX : Autorise Monsieur le Maire, au nom de la commune, à intenter une action en justice ou de défendre la commune devant le Conseil d'Etat dans le cadre de l'action susvisée.

ARTICLE TROIS : Donne mandat à Maître Louis Cofflard, avocat au barreau de Paris, dont le cabinet est situé 20 avenue Daumesnil à Paris (75012) afin de conseiller juridiquement, représenter la commune de Stains et défendre ses intérêts devant le Conseil d'Etat dans le cadre de cette affaire.

ARTICLE QUATRE : La participation de la commune est fixée à 1 000€ HT pour la totalité de la procédure.

ARTICLE CINQ : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

ARTICLE SIX : Charge Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n°5 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL) et **7 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : DECIDE la suppression et la création des postes suivants :

Postes à supprimer	Postes à créer	Date de la transformation	Nombre de poste
Attaché territorial	Rédacteur territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Auxiliaire de puériculture territorial	Educateur territorial de jeunes enfants	Entrée en vigueur de la délibération	1
Transformation du poste de chargé.e du suivi des politiques CAF (attaché territorial)	Conseiller.ière financière (rédacteur territorial)	Entrée en vigueur de la délibération	1
Adjoint technique territorial	Agent territorial spécialisé des écoles de maternelles principal de 2 ^{ème} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Adjoint technique territorial	Rédacteur territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Attaché territorial	Attaché territorial principal hors classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Ingénieur en chef territorial	Technicien supérieur territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Adjoint technique territorial	Adjoint administratif territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Animateur territorial	Rédacteur territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Modification du poste de responsable de service Commande publique (Attaché territorial)	Responsable Habitat/logement (attaché territorial)	Entrée en vigueur de la délibération	1
Modification du poste de responsable de service logement (rédacteur territorial)	Coordinateur.trice de la gestion locative (rédacteur territorial)	Entrée en vigueur de la délibération	1

Modification de deux postes d'agent polyvalent mobile en emploi d'avenir (contrats aidés)	Téléopérateur (adjoint administratif territorial ou adjoint technique territorial ou agent de police municipale territorial)	Entrée en vigueur de la délibération	2
Adjoint administratif territorial	Attaché territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1

ARTICLE DEUX : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire n°6 - Indemnisation à titre exceptionnel d'un CET (Compte Epargne Temps) non mobilisé préalablement au départ d'un agent municipal

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL (par mandat), M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI (par mandat), Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : DECIDE que les jours de congé et RTT, épargnés par Monsieur S., seront à titre exceptionnel, valorisés et indemnisés du fait de son prochain départ de la collectivité ne lui ouvrant aucune possibilité de les consommer effectivement.

ARTICLE DEUX : Sur la base du montant forfaitaire journalier national, fixé pour les agents de catégorie A - soit 125€ brut - les 25 jours de compte épargne temps sont valorisés à 3 125€ brut,

ARTICLE TROIS : DIT que la dépense sera inscrite au budget correspondant de l'exercice 2017.

ARTICLE QUATRE : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter la présente délibération.

Affaire n°7 - Décision modificative n°2

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella

HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL) et 7 abstentions (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UNIQUE : VOTE la décision modificative n°2 présentant un total équilibré par section, selon le tableau ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	750,00
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	- 81 370,31
Total Dépenses d'investissement	- 80 620,31
Recettes	
Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues	30 000,00
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	- 110 620,31
Total Recettes d'investissement	- 80 620,31

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Chapitre 011-Charges à caractère général	17 744,94
Chapitre 012-Charges de personnel	300 000,00
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	136 822,00
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	- 300 000,00
Chapitre 023 - Virements à la section d'investissement	- 110 620,31
Total Dépenses de Fonctionnement	43 946,63
Recettes	
Chapitre 013- Atténuation des charges	6 014,00
Chapitre 77- Produits Exceptionnels	38 587,69
Chapitre 002 – Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	- 655,06
Total Recettes de Fonctionnement	43 946,63

Affaire n°8 - Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de location et d'entretien de vêtements professionnels
 Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des suffrages exprimés avec 35 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER

KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de location et d'entretien de vêtements professionnels.

ARTICLE DEUX : APPROUVE la désignation de la commune de Stains comme coordonnateur du groupement de commandes.

ARTICLE TROIS : APPROUVE la désignation de la commission d'appel d'offres du coordonnateur en tant que commission d'appel d'offres (CAO) du groupement.

ARTICLE QUATRE : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout acte y afférent, et à prendre toutes les mesures d'exécution de la convention pour ce qui le concerne.

ARTICLE CINQ : AUTORISE le Maire, ou son représentant, en qualité de représentant du coordonnateur du groupement de commandes à signer et notifier le marché attribué par la CAO du groupement.

ARTICLE SIX : DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 9 - Convention de financement "Projets Été" avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis

Rapporteur : Mathieu DEFREL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de financement « Projets Été » n°17-061J, ci annexée, à passer avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentants à signer ladite convention, au titre de l'année 2017, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 10 - Participation de la ville au financement du fonctionnement de l'école privée Sainte-Marie au titre de l'année scolaire 2016-2017

Rapporteur : Mathieu DEFREL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : DECIDE que la participation de la commune de Stains, pour l'exercice 2017 sera de 600 euros (six-cents euros) par élève, pour les enfants domiciliés à Stains et inscrits dans les classes élémentaires de l'école privée Sainte-Marie à Stains au titre de l'année scolaire 2016/2017.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant sont prélevées sur les crédits constitués à cet effet ouverts au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 11 - Contrat local d'accompagnement à la scolarité 2017-2018

Rapporteur : MATHIEU DEFREL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'objectifs et de financement n° 17-291P au titre du « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS), ci-annexée, entre la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, et la commune de Stains, pour l'année scolaire 2017-2018.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous acte y afférents, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et recettes en résultant seront imputées sur les crédits prévus à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 12 - Convention d'objectifs et de financement n° 17-092J ' publics et territoires ' entre la commune de Stains (93240) et la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis relative au projet ' tournez et monter votre film '

Rapporteur : Mathieu DEFREL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella

HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'objectifs et de financement n°17-092J « Publics et Territoires » entre la commune de Stains et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine- Saint-Denis, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°13 - Avenant à la convention Tiers-payant "Pass'sports-loisirs" entre la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Mathieu DEFREL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE l'avenant à la convention Tiers-payant « Pass'Sports-loisirs » entre la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis (Caf) et la Commune de Stains, ci-annexé.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les recettes seront inscrites au budget communal de l'exercice correspondant.

Affaire n°14 - Convention entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains relative aux actions de prévention bucco-dentaire

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, relative aux actions de prévention et de promotion de la santé bucco-dentaire, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous actes y afférents, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°15a - Attribution de subventions à des associations œuvrant au bénéfice des stanois - 3ème répartition 2017

Rapporteur: Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL) et **7 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : ACCORDE aux associations une subvention au titre de l'année 2017 selon la liste annexée.

ARTICLE DEUX : DIT que les subventions seront octroyées sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

ASSOCIATION	SUBVENTION	BUT
ASSOCIATIONS STANOISES - FONCTIONNEMENT		
A.P.C.I.S. (Association pour la Promotion Culturelle Intercommunautaire Stanoise)	6 500,00 €	Accueil, accompagnement et animations, accès aux droits sociaux et aux services publics, rompre l'isolement social des habitants.
ADMER (Association de Methodologie et de Réussite)	500,00 €	Soutien scolaire, Orientations post-bac, Préparations aux concours de la fonction publique, Apprentissage de la langue française, Cours d'informatique, Préparations Curriculum Vitae, entretiens et lettre de motivation, des sorties culturelles et divers évènements
MIEL PRODUCTION (Tiers n° 18323)	1 000,00 €	Promotion des échanges culturels entre le monde antillais et l'Europe pour développer la connaissance et l'amitié; conserver des traces puis transmettre un patrimoine et un héritage aux générations futures et présentes; favoriser la liberté d'expression, tant au niveau des actions culturelles qu'elle mènera, dans le respect des droits fondamentaux, la préservation de son intégrité physique et morale.

STAINS VILLE FLEURIE	600,00 €	Cours d'Art floral, concours de balcons et jardins fleuris, loto, sorties en bord de mer, jardinage.
UJGF (Union de la Jeunesse de Gaméra en France)	500,00 €	L'UJGF a pour objet d'accompagner le village de Gaméra au Mali dans son développement socio-économique, éducatif, culturel et sanitaire. Avec l'échange interculturel franco-malien, l'accès au soin constitue la priorité de l'association.
ASSOCIATIONS SUR PROJET		
UJGF (Union de la Jeunesse de Gaméra en France)	500,00 €	L'UJGF a pour objet d'accompagner le village de Gaméra au Mali dans son développement socio-économique, éducatif, culturel et sanitaire. Avec l'échange interculturel franco-malien, l'accès au soin constitue la priorité de l'association.
ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES		
A.D.D.E.V.A. Asso. Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante de la seine Saint Denis	500,00	Aide aux victimes de l'amiante et de leurs ayant droit. Promouvoir l'entraide entre les victimes, mettre en place un suivi médical et post professionnel permanent, agir pour une mise en œuvre d'une politique de prévention, santé publique, réparation des risques liés à l'amiante.

Affaire n° 15b - Attribution d'une subvention à l'association « Femmes solidaires » œuvrant au bénéfice des stanois

Rapporteur: Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL (par mandat), M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida Aoudia-AMMI (par mandat), Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)), **1 non-participation au vote en qualité de conseiller intéressé** (Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN) **et 7 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Tèragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : ACCORDE à l'association « Femmes solidaires » une subvention de 600,00 € au titre de l'année 2017.

ARTICLE DEUX : DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 15c - Attribution d'une subvention à l'association L.E.I.L.A. (Les Enfants Inadaptés et leurs Amis) œuvrant au bénéfice des stanois

Rapporteur: Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **21 voix pour** (M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL (par mandat), M. Francis MORIN (par mandat), Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)), **7 non-participations au vote en qualité de conseiller intéressé** (M. Azzédine TAÏBI, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI (par mandat), Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR (par mandat), M. Larbi LEBIB) **et 7 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : ACCORDE à l'association L.E.I.L.A. (Les Enfants Inadaptés et leurs Amis) une subvention de 1 900,00 € au titre de l'année 2017.

ARTICLE DEUX : DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

ARTICLE TROIS : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 16 - Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux entre l'association Mass Paname et la commune de Stains

Rapporteur: Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux de studio de musique au sein du groupe scolaire Victor Hugo /Emile Zola, entre l'association Mass Paname et la commune de Stains, pour l'année 2017-2018, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous actes y afférents, et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : DIT que la dépense en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

ARTICLE QUATRE : DIT que la mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Affaire n° 17 - Appel à projets Régional pour une stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne // Approbation de la convention opérationnelle à signer entre l'Etat, l'Agence régionale de santé Ile-de-France, l'Agence nationale de l'habitat, la commune de Stains et

l'établissement public territorial Plaine Commune, pour la requalification de deux secteurs bâtis dégradés

Rapporteur: Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NACOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE la convention opérationnelle relative à la mise en œuvre d'une opération d'aménagement permettant la requalification de deux secteurs bâtis dégradés situés dans le centre ancien et l'avenue de Stalingrad, à Stains, dans le cadre de l'appel à projets régional pour une Stratégie Urbaine de lutte contre l'habitat Indigne, entre l'Etat, l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, l'Agence nationale de l'habitat, la commune de Stains et l'établissement public territorial Plaine Commune, ci-annexée.

ARTICLE DEUX : PREND ACTE du montant des engagements financiers de Plaine Commune, nécessaires pour mener à bien ces projets.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à l'exécution de la présente délibération.

** *** **

**L'ordre du jour étant épuisé
la séance publique est levée à vingt-et-une heures vingt-cinq**

